



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Au moment où l'on espérait voir l'accord se rétablir entre la Chambre hongroise et la cour de Vienne, le décret impérial fixant une nouvelle organisation militaire en Autriche, est venu jeter un autre brandon de discorde entre le gouvernement et la Hongrie. La Chambre des députés de Pesth a entendu le 12 la lecture d'un projet d'Adresse présenté à ce sujet par M. Deak; nous ne pouvons que regretter de voir surgir de nouvelles difficultés dans une œuvre de conciliation si péniblement poursuivie.

Ce regret est d'autant plus légitime qu'on paraît peu disposé à Vienne à faire des concessions.

On écrit de Vienne, le 12 janvier :

« Le Journal de Vienne se prononce autant contre les ultra-magyars que contre les partisans de la charte de février. Il ajoute que le gouvernement, convaincu de la nécessité de la détermination qu'il a prise, ne reculera pas. »

Va-t-on trouver enfin le moyen de rétablir un peu les finances italiennes? Elles en ont grandement besoin, et ce ne sont pas les porteurs de la rente d'Italie qui s'en plaindront. Voici une nouvelle qui nous autoriserait à l'espérer, si elle était confirmée; c'est la *Provincia*, de Turin, qui nous l'apporte :

« Le *Nuovo Diritto* prétend savoir que le ministère des finances aurait signé un compromis avec un honorable député à titre de re-

présentant d'une maison de banque belge pour une opération sur les biens du clergé. Cette maison de banque assurerait au gouvernement 600 millions de francs au nom des corporations religieuses qui auraient été chargées de la vente de leurs biens. Ces communautés ne pourraient pas en conserver la possession, mais elles pourraient la transférer à l'évêque du diocèse. On dit que le projet présenté insiste, sous le prétexte de la liberté d'association garantie par l'Etat, sur le droit qu'ont les corporations religieuses d'être respectées, sinon comme êtres moraux, du moins comme association particulière. »

On écrit de Florence, le 12 janvier, soir :

*Chambre des députés.* — La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif aux incompatibilités parlementaires. L'article 1<sup>er</sup> établit que les députés intéressés dans des sociétés ou des entreprises autorisées ou créées par le gouvernement, ne pourront pas participer aux discussions sur cette matière. Cet article est adopté.

M. Scialoja fait savoir à la Chambre que, par suite d'un malheur de famille, il ne pourra communiquer à la Chambre que mercredi, au lieu de lundi, l'exposé financier. Un appendice au budget sera distribué lundi.

Maintenant que la mission religieuse de M. Tonello paraît avoir réussi à Rome, il est question de nouvelles négociations relatives, cette fois, à des affaires purement temporelles.

Donnant un démenti aux allégations contraires des feuilles cléricales, le *Moniteur* dit :

« Sur les questions des postes, des douanes, des passeports, etc., le ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Visconti Venosta, a fait faire également des ouvertures, et tout fait augurer qu'elles seront favorablement accueillies. On pense que le ministre de l'instruction publique, M. Berti, qui s'est rendu à Naples pour y visiter l'Université, s'arrêtera à Rome à son retour. Les sentiments religieux de M. Berti sont bien connus à Rome. A ce titre, son intervention ne pourra manquer d'y être bien accueillie et d'assurer les résultats sagement et patiemment préparés par M. Tonello. »

L'existence de ces négociations est confirmée par le télégramme suivant, de Marseille, 12 janvier :

« On mande de Rome, le 9, que le Pape a reçu de l'Empereur une dépêche annonçant la nomination du Père Regio, général des Trappistes de Staouëli, au nouvel évêché de Constantine. »

« On assure que la France insiste pour l'établissement entre Rome et l'Italie, d'une union des douanes, des postes et des banques. »

On mande de Berlin 12 janvier :

Le comité de justice de la Chambre des députés a rejeté une proposition tendant à soumettre au jury les procès de presse, par le motif qu'une modification à la Constitution serait en ce moment inopportune. Ce comité proposera, par contre, l'abolition de la cour d'Etat pour les crimes politiques, qui fut instituée peu de temps après la révolution de 1848.

La Chambre des députés a adopté en seconde lecture, à l'unanimité, moins trois voix, le projet de loi modifiant l'article 69 de la Constitution, relatif au nombre des députés à nommer dans les pays récemment annexés.

A Varsovie, la police se montre encore très-sensible en fait de costumes. Elle vient d'interdire aux dames de porter des jupons rouges à bordures noires. Un grand assortiment de ces jupons ayant été importé de l'étranger, la police a confisqué cette marchandise dans tous les magasins sans qu'il soit question d'en rembourser le prix.

Les lettres d'Athènes apportent l'exposé politique fait le 19 décembre, par le président du conseil devant la Chambre hellénique. Le ministre a reconnu la gravité des circonstances actuelles. Il a constaté l'épuisement des finances et la mauvaise situation de l'armée, qui manque presque de tout, et qui n'est pourvue que d'armes aujourd'hui insignifiantes. Il a dit qu'il était nécessaire de recourir à un emprunt et à de nouveaux impôts, de réorganiser l'armement des troupes et de former une garde nationale.

La Grèce, a-t-il ajouté, n'est pas responsable des troubles qui ont éclaté dans des contrées limitrophes, mais en présence de ces faits, le peuple hellène doit-il rester impassible? — Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements de la Chambre et des tribunes.

Le ministre a ensuite remercié les puissances protectrices d'avoir amené de Crète les familles inoffensives. Il a promis de secourir les réfugiés, mais en même temps de respec-

## FEUILLETON.

15

## UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïras.  
(Commandement de l'Église).

(Suite.)

## CHAPITRE XIV.

Les dimanches la messe ouïras.

Cependant, et selon son habitude, encore sous l'empire de sa funeste passion, Jeanne était allée prendre le matin, au lieu convenu, la lettre que chaque jour lui adressait Saint-Yves.

Dans cette lettre, le gandin, tout à l'enivrement du succès des jours précédents et sûr du consentement de la victime de ses ruses machiavéliques, entrait dans tous les détails du plan arrêté entre son père et lui, pour l'enlèvement fixé au lundi, à une heure du matin.

Une barque, montée par trois hommes sûrs et intrépides, attendait à l'heure indiquée la jeune fille, qui viendrait prendre Saint-Yves et son père, à l'endroit habituel de leurs rendez-vous. Une voiture conduirait les fugitifs jusqu'au lieu d'embarquement.

Les indications les plus précises étaient données à la jeune fille, et la lettre se terminait par deux pages de cette prose brûlante qui avait tant de charmes pour elle! Comme il m'aime! se disait la crédule enfant, en relisant cette phraséologie creuse, vide de sens, dont rien ne venait atténuer l'exagération.

Pendant qu'elle se livrait de nouveau à ces dangereuses émotions, au ri-que de voir s'affaiblir les saines pensées que les discours de Cécile avaient reveillées dans son âme, Mlle de Roncey avait un long entretien avec Marianne, qu'elle embrassait de tout son cœur.

A cet entretien assistait Pierre Dupont, dont le regard demandait à Marianne un pardon que la belle fille ne demandait pas mieux que de lui accorder.

Étaient aussi présents le père Bertrand et M. Octave de Roncey.

En apprenant que le *joli Bluet* avait demandé à

son père d'aller avec lui à la grand'messe, Marianne ne put retenir l'expression de sa joie; et, ne sachant comment remercier Mlle de Roncey d'un résultat qu'elle attribuait à ses bonnes paroles, la fille du maraîcher embrassait, en répandant de douces larmes, la belle et élégante demoiselle.

L'entrevue terminée, et nous saurons plus tard ce qu'il en advint, Mlle de Roncey se rendit sans perdre une minute chez le curé du village.

La dévouée jeune fille eut avec le vénérable pasteur un entretien confidentiel, et le quitta ensuite en lui remettant une bourse bien garnie pour les pauvres de la commune.

Cette visite terminée, Cécile revint chez les Lacret, et y rentra au moment où l'honnête cultivateur allait partir pour l'église.

Indiscret comme le sont tous les gens joyeux, le bonhomme avait dit à tout le monde que sa fille allait avec lui à la messe; et, comme c'était là presque un événement à la ferme, tous les serviteurs se l'étaient répété, et avait voulu en être témoin; les bavardes — il y en avait alors à Marcey — avaient colporté la nouvelle, et sur le seuil de toutes les cabanes on attendait, pour voir passer le père et la fille.

M. Lacret avait mis ses habits de fête; il marchait fier comme un roi qui conduirait à l'autel une fiancée choisie parmi les plus puissantes et les plus belles.

Jeanne, un peu confuse de la curiosité dont elle se sentait l'objet, baisait les yeux, pendant que Mlle de Roncey envoyait des saluts gracieux à toutes les bonnes gens qui lui faisaient la révérence; derrière le père et la fille venaient les serviteurs; et comme tout le monde ou du moins presque tout le monde allait à la grand'messe à Marcey, et que chacun avait attendu le passage de Jeanne, il se trouva que le bonhomme et sa fille eurent presque un cortège.

Jeanne sortait rarement avec son père, et elle ignorait en partie combien il était aimé. Ce jour là elle comprit tout ce qu'il y a de reconnaissance dans le cœur des obligés en entendant tous les souhaits du cœur, toutes les paroles de gratitude dont le bonhomme était salué.

Arrivés au portail de l'église, le père Lacret s'arrêta, les pauvres étaient là rangés sur deux files de chaque côté, psalmodiant leur triste litanie. D'ordinaire le paysan ne donnait que des sous et quelquefois même que des centimes à ces pauvres gens qu'il

ter les droits internationaux. Il a annoncé qu'en présence de la possibilité de troubles dans d'autres provinces turques, la Grèce enverrait des missions extraordinaires chargées d'éclairer l'Europe sur ses intérêts.

Au sujet du Mexique nous espérons trouver dans *Mémorial diplomatique* quelque nouvelle à sensation; notre attente a été trompée. Ce journal s'est borné à nous annoncer que l'empereur Maximilien vient de congédier les volontaires autrichiens et belges; évidemment ces soldats seront embarqués sur les navires français destinés à rapatrier le corps expéditionnaire.

On lit dans le *Globe*:

Comme il est à peu près avéré aujourd'hui que la réouverture du confit d'Orient n'est qu'une question de temps, la plupart des puissances continentales discutent d'avance la question afin de préparer une action collective. Le projet d'une triple alliance entre la France, l'Italie et l'Autriche n'est pas aussi chimérique que la presse anglaise semble le croire. Il n'est pas douteux que les gouvernements d'Autriche et d'Italie sont actuellement dans les rapports les plus amicaux entre eux et avec le cabinet des Tuileries. Depuis son retour de Vienne à Paris, le prince de Metternich a été en communication continue avec M. de Moustier. Il nous paraît probable que la première action ouverte des trois puissances ou de l'Empereur des Français en leur nom, consistera à référer la question turque à un congrès des grandes puissances où la Porte sera représentée, mais le moment n'est pas encore arrivé.

S'il faut en croire un correspondant de *l'Indépendance belge*, lisons-nous dans le *Phare de la Loire*, le cabinet de Berlin et celui des Tuileries seraient complètement d'accord sur la conduite à tenir dans la question d'Orient.

J'ignore si cette nouvelle est exacte et je ne vous en parle que pour vous faire toucher du doigt l'un des avantages que la Prusse a retirés de la dernière guerre. Jusqu'à présent, quand on avait à s'occuper de la question d'Orient (ce qui n'arrivait que trop souvent), on s'inquiétait bien de l'opinion de la Russie, de la France, de l'Angleterre, mais on avait coutume de ne pas même nommer la Prusse, que l'on considérait comme absolument désintéressée dans cette question; aujourd'hui, et quoique la Prusse n'ait pas gagné un pouce de terrain du côté de l'Orient, on cherche à savoir ce qu'elle pense des Turcs et des chrétiens, on lui reconnaît un intérêt dans ce débat, on admet qu'elle doit y jouer un rôle et même un rôle important.

Ces préoccupations sont, à coup sûr, très-flatteuses pour la Prusse, mais il est moins

certain peut-être que nous ayons à nous féliciter de l'entrée en scène de ce nouvel acteur.

Je voudrais me tromper, mais j'ai bien peur que la Prusse ne se trouve toujours d'accord avec la Russie sur la manière de conduire et de résoudre la question d'Orient.

On écrit de Paris, le 11 janvier, à l'*Union de l'Ouest*:

On s'entretenait beaucoup aujourd'hui du journal la *Liberté* d'hier soir qui, pour se donner la primeur d'une nouvelle à sensation, a imaginé le complot d'un partage de l'empire ottoman entre l'Angleterre et la Russie, avec la complicité de la Prusse et le compérage de l'Italie. Cette fable est destinée à faire le pendant de celle que l'on a cherché à propager dans ces derniers jours au sujet d'une prétendue alliance entre l'Autriche, la France et l'Italie, en vue des événements en Orient. Ce qui est beaucoup plus vrai, c'est que l'empire ottoman, ce malade que notre expédition de Crimée devait sauver, est dans un état de plus en plus inquiétant. Les puissances, fortement organisées, comme l'Angleterre, la Prusse et la Russie, cherchent à se ménager leur part dans les dépouilles de l'empire ottoman, mais de là à un accord il y a loin. Vous avez vu par le Message du président des États-Unis, que, pour la première fois, l'Amérique du Nord veut prendre position en Orient, en vue des événements qui s'approchent. Malheureusement, par suite de la politique qui a fait triompher la Prusse avec l'alliance de l'Italie, la France est aujourd'hui, de toutes les grandes puissances, la seule qui ne puisse intervenir en Orient avec la part d'influence qui appartient à notre pays. Notre armée, pour se réorganiser, a besoin de plusieurs années; la déplorable expédition du Mexique occupe, pour le rapatriement de nos troupes, presque toute notre flotte, qui ne peut désormais être disponible avant six mois. Que pourrions-nous faire si la crise venait à éclater en ce moment en Orient? L'Angleterre et la Russie, si la nouvelle de la *Liberté* était vraie, auraient-elles calculé sur l'inaction forcée de la France?

Il y a dans le monde officiel des gens qui ont imaginé que, si M. Rouher venait à se retirer ou à être remplacé, ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de supprimer le système des ministres orateurs. Dans les discussions du Sénat et du Corps-Législatif, la pensée du gouvernement serait simplement exposée par un commissaire, puis on laisserait le soin de la défendre aux orateurs de la majorité. Tel est ce plan qui, pour le moment, n'est que de la pure fantaisie.

Les députés commencent à s'inquiéter sérieusement des retards apportés à l'ouverture de la session; ils disent qu'avec les importants projets de lois qui doivent être discutés,

la session se prolongera inévitablement jusqu'en juillet ou août, c'est-à-dire au milieu des plus grandes chaleurs, et quand ils devraient être chez eux à veiller à leurs intérêts.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Epoque*:

Nous disions hier qu'en raison de l'élévation du prix des céréales des achats considérables devaient être faits à l'étranger.

On parle aujourd'hui de quantités qui ne seraient pas inférieures à quatre ou cinq millions d'hectolitres, et qui arriveraient par le Danube et la Baltique.

— La *Gironde* vient de recevoir un *Communiqué* pour avoir prétendu que l'administration de la ville de Paris faisait vendre dans les halles et marchés du pain au-dessous du cours, et signalé les effets pernicieux qu'aurait cette vente pour l'industrie de la boulangerie.

Ce n'est pas la ville de Paris, mais l'administration de l'Assistance publique, dit le *Communiqué*, qui fait faire dans sa boulangerie centrale le pain dont il s'agit. La liberté de fabrication et de vente de pain existant pour tout le monde, il est fort légitime que l'administration de l'Assistance publique en use pour fabriquer elle-même à cette boulangerie le pain nécessaire à la consommation de ses établissements hospitaliers, et pour écouler dans le commerce l'excédant de sa fabrication.

— Le bruit court, dit une correspondance du *Phare de la Loire*, que les répétitions de *Galilée*, de M. Ponsard, ont été interrompues par ordre supérieur.

— Le roi de Prusse vient d'instituer un nouvel ordre, nommé l'ordre de *Louise*.

Cet ordre est spécialement destiné à récompenser les dames et demoiselles de son royaume qui se sont distinguées pendant la dernière guerre, soit par des actions d'éclat, soit en prodiguant sur les champs de bataille des secours aux blessés.

— L'armée autrichienne comptera par l'application de ses réformes militaires 1,300,000 hommes, dont 7 à 800,000 pour l'armée active, 300,000 pour le premier ban de la réserve et autant pour le second ban.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Une nouvelle réunion des notables commerçants de notre arrondissement aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le dimanche 20 janvier courant à 9 heures 1/2 du matin, pour élire deux juges en remplacement de M. Gratién, juge-démissionnaire et de M. Barbin-Moricet,

nommé juge à l'élection du 30 décembre dernier et qui n'accepte pas cette fonction.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, 12 janvier 1867.

Une crue se manifeste sur la Loire; on presume que le maximum sera de 2 m. 40 à Orléans et qu'il aura lieu le 13 vers 6 heures du soir.

La rivière du Cher est également en crue; on presume que le maximum pourra être de 12 mètres à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 13. Aucune crue importante ne s'annonce quant présent sur la Vienne.

Hauteur de la Loire à Orléans 1 m. 86 croissante.

Orléans, 12 janvier 6 h. 45 soir.

Confirmation de la crue de la Loire à Orléans pour le 13 et de la crue du Cher à Saint-Aignan pour le 12.

Une crue se manifeste sur la Vienne; on presume que le maximum sera de 3 m. 50 à Châtelleraut le 13, vers une heure du soir.

Hauteur de la Loire à Orléans 1 m. 90 croissante lente.

Orléans, 14 janvier 10 h. 20 matin.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 14 à 2 heures du matin. Il s'est élevé à 2 mètres 43 centimètres. La Loire baisse.

Malgré la température de 4 et 5 degrés au-dessous de zéro que nous subissons depuis quelques jours, la Loire baisse très-lentement. Son maximum a été à Saumur, de 4<sup>m</sup> 60, elle est encore à 4<sup>m</sup> 40.

Les nouvelles de la haute Loire étaient peu rassurantes, et le froid qui règne est venu fort à propos pour calmer les riverains de la Loire.

L'enterrement du marquis de la Rochejacquelein a eu lieu le 11 janvier, à Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), où reposent plusieurs membres de sa famille, notamment sa mère, M<sup>me</sup> de Donissan, veuve de Lescure, marquise de la Rochejacquelein, l'auteur des célèbres mémoires qui portent son nom. C'est l'évêque de Poitiers qui a présidé à la cérémonie. Ce même prélat avait présidé à celle pour les funérailles de la marquise de la Rochejacquelein, mère, et prononcé son oraison funèbre.

La fermeture de la chasse à tir est annoncée pour le 8 ou le 10 février prochain. Quoique cette date ne soit pas encore officielle, on pense qu'elle sera adoptée par l'autorité supérieure. L'an dernier, on avait cru devoir ne la fixer qu'au 14 février, à cause de la semaine grasse; mais cette année, la même raison n'existe pas, puisque la période du carnaval se prolonge jusqu'au 5 mars inclusivement.

Le trop modeste auteur des *lettres sur les mutilations de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*,

secourait d'ailleurs d'autre part. Ce jour-là, il tomba des pièces blanches dans les vieux chapeaux et dans les mains ridées... A chaque mendiant, le vieillard disait: C'est ma fille qui te donne ça! et les pauvres de saluer respectueusement la jeune fille. Ce fut au milieu d'un concert de bénédictions que Jeanne, son père et Mlle de Roncey — qui, elle aussi, avait fait ses aumônes, entraient dans la modeste église.

Après du bénitier, se tenaient Marianne et son père; pendant que celui-ci offrait l'eau sainte à M. Lacroix et à Mlle de Roncey, l'ange gardien du *joli Bluet* la lui présentait; et, pour la première fois depuis sa sortie de pension peut-être, Jeanne faisait le signe de la croix.

On prit place, et bientôt la messe commença.

Quand vint l'heure du prône, le vénérable pasteur monta en chaire; il prit pour texte de son instruction ce commandement de Dieu, que Jeanne était sur le point d'oublier entièrement:

Tes père et mère honoreras  
Afin que tu vives longuement.

Le digne prêtre n'était pas un brillant orateur, et ce ne fut pas un discours digne par la forme de ser-

vir de modèle d'éloquence sacrée, qu'il prononça, mais sa parole simple portait à l'âme.

« Plaignons, dit-il en terminant son allocution, dans laquelle il avait énuméré quelques cas de désobéissance filiale, plaignons l'enfant qui se marie contre la volonté de ses parents. Fille désobéissante, elle n'aura pas le droit d'exiger de sa fille cette soumission dont elle se sera affranchie, et elle sera châtiée dans son affection de mère, de la révolte, de son ingratitude de fille!... »

En écoutant cette parole sévère, Jeanne pouvait à peine retenir ses larmes, et furtivement elle pressait la main de son père comme pour lui demander pardon et lui promettre de respecter à l'avenir ses volontés.

On sortit, et cette fois, ce fut Jeanne qui, empruntant la bourse de son amie, — car, oublieuse des devoirs imprescriptibles du riche, — elle avait omis de prendre la sienne, — ce fut Jeanne, disons-nous, qui fit l'aumône aux pauvres du portail.

Dès qu'elle fut rentrée au logis, elle se jeta, en versant un torrent de larmes, dans les bras de Mlle de Roncey, en lui disant: Ah! tu m'as sauvée!...

— Non, chère mignonne, lui répondit Cécile, c'est Dieu.

— Oh! j'attendrais que mon père consente à mon union avec M. Saint-Yves... C'est un noble cœur que mon fiancé, il comprendra que je ne puis céder à ses sollicitations, et comme moi, il attendra que mon père se laisse fléchir... Tu nous aideras, n'est-il pas vrai?

— Bien, chérie, bien; et maintenant que tu es raisonnable, prends et lis.

En disant ces mots, Mlle de Roncey présenta tout ouverte la fameuse lettre perdue par M. Saint-Yves, et trouvée par Pierre Dupont.

Disons tout de suite que le voyage du bel amoureux de Marianne avait eu pour but, sur les indications de celle-ci, de trouver Mlle de Roncey, de lui remettre cette lettre, et de lui demander conseil et aide dans cette circonstance, Marianne n'osant rien prendre sur elle.

Cécile de Roncey n'avait pas hésité; au lieu de donner un conseil, elle était partie emmenant avec elle, pour l'aider dans sa lutte contre les MM. de La Villette, M. Octave de Roncey et sa gouvernante, vieille fille allemande, qui l'avait élevée.

Jeanne prit la lettre qui lui était tendue.

— Qu'est-ce que ce papier? dit-elle avec un étonnement mêlé d'inquiétude.

— Une lettre de M. de La Villette.

— De M. Saint-Yves?

— Non, de son père...

— Pourquoi veux-tu que je lise cette lettre?

— Parce qu'il y est question de toi.

— De moi!...

— Oui. Allons, lis, il le faut, et surtout du courage... ma chère petite.

— Du courage... C'est donc un malheur que m'annonce ce papier?

— Un malheur! Non! Loin de là, c'est un bonheur réellement providentiel qui en résultera pour toi.

— Oh! mon Dieu! j'ai peur, murmura Jeanne. Et, sur une nouvelle instance de son amie, elle commença sa lecture.

(La fin au prochain numéro.)

lettres qui ont si vivement frappé l'attention publique, vient de donner dans l'*Union de l'Ouest*, une lettre non moins remarquable sur la *Tour de la place des Carmes* de la ville d'Angers. Il nous sera permis, sans vouloir critiquer, en aucune façon, les plans de la voirie d'Angers, de reproduire les passages de cette lettre qui, au point de vue de l'art archéologique, doivent intéresser au plus haut degré tous ceux qui s'occupent de l'histoire monumentale de notre Anjou; et, sous ce rapport, nous désirons aussi sincèrement que M. R. C. la conservation de la *Tour de la place des Carmes*, menacée de démolition; ces vœux, nous n'en doutons pas, seront partagés par tous nos lecteurs des extraits suivants, spécialement relatifs à cet antique monument:

Un monument d'une valeur exceptionnelle, et qu'il faudrait sauver au lieu de le perdre, se trouve, encore, en ce moment, à l'angle de la rue et de la place des Carmes. Il est coudoyé chaque jour par les citoyens de toutes les classes, qui précipitent leurs pas le long de ces vieux murs, sans soupçonner la beauté, ni même l'existence de cette rareté archéologique. Les charrettes font bien pis encore, car elles le heurtent à tous les instants, non sans en emporter à chaque fois quelques morceaux.

Je n'ai point à dire, pour le moment, d'où vient l'étonnant édifice dont la conservation me préoccupe à un si haut degré, ni quelle a été anciennement sa destination. J'espère revenir sur ce sujet intéressant, et faire l'histoire détaillée de la Tour que j'ai signalée. Mais j'ai besoin aujourd'hui d'appeler l'attention sur sa valeur, comme débris, sinon comme type, de l'architecture angevine et si remarquable des *Plantagenets*.

Sur le point d'appréciation générale des constructions du XII<sup>e</sup> siècle en Anjou, et pour éviter, comme suspect d'un trop vif attachement, l'accusation de partialité, je laisserai la parole à un écrivain distingué, très-compétent en ces matières, et parfaitement désintéressé dans ses appréciations.

M. Félix de Verneuil a étudié sur place nos richesses architecturales, et, après les avoir comparées aux merveilles étrangères, il s'exprime ainsi:

« Comme le style dont il s'agit (le style Plantagenet) coïncide par son apparition avec le règne de Henri II, et ne se montre guère que dans les pays soumis jadis à la domination des Plantagenets; comme il a d'ailleurs pour foyer principal le centre de cette domination, il convient de le nommer *style Plantagenet* ou *style angevin*, si l'on veut. De quelque façon qu'on l'apprecie, il tient, à coup sûr, une grande place dans l'art national, et double l'importance de l'école byzantine du Périgord (1). »

Ainsi le système d'architecture qui a pris naissance à Angers, pour, de là, se répandre jusque dans les contrées éloignées, suffirait non-seulement à immortaliser un nom, mais encore à faire la gloire d'un règne. Et nous, Angevins, sans doute parce que nous abondons en richesses architecturales, nous en faisons fi, et jetons nos monuments par terre!!! *assueti vilescent*.

Quant à la valeur particulière de la Tour que j'ai signalée à l'attention publique, et qui, aujourd'hui divisée en trois appartements superposés, ne sert qu'à loger les métiers d'une filature, j'emprunterai encore le témoignage d'un savant archéologue, connu de tous ses concitoyens et particulièrement de l'administration municipale, M. Godard-Faultrier, qui a étudié le monument de la place des Carmes, avec cette intelligence et cette sûreté de coup d'œil qui le caractérisent, dit en parlant de ce vieux débris de l'art angevin, unique et sans égal dans nos contrées:

« Qu'il serait difficile de trouver un plus beau type de cette noble architecture qui prit naissance en Anjou, sous nos princes Plantagenets (2). »

(1) L'Architecture byzantine en France.

(2) Répertoire archéologique de l'Anjou.

Ceux qui ont visité l'église Saint-Serge n'ont pas été sans remarquer les élégants pendentifs qui ornent les voûtes du chœur. A la Tour de la place des Carmes, il y a autant de ces pendentifs que d'angles dans la voûte, c'est-à-dire quatre, deux de plus qu'à Saint-Serge. Quand, d'un autre côté, on saura que la Tour, à peu près carrée, ne mesure pas moins de dix mètres dans son œuvre, on ne sera pas étonné de m'entendre affirmer qu'elle est le plus vaste comme le plus complet modèle que nous possédions encore en Anjou de cet art particulier qui fait, à bon droit, sa richesse artistique et son orgueil.

Le monument dont nous nous occupons, avait son pendant à l'autre extrémité de la place. On l'a laissé démolir depuis moins de deux ans. Celui dont nous nous occupons, et qui se trouve à l'angle de la filature, pourrait par cela même en être distrait. Si l'on cède à la mauvaise pensée d'aliéner la partie de la place qui le touche, il se trouvera enclavé tout entier dans la propriété de l'acquéreur, et, par ce fait, condamné à disparaître. L'honorable commission qui paraît disposée à donner la main à un pareil arrangement, a-t-elle pensé aux conséquences fâcheuses de sa détermination et à la responsabilité qu'elle va encourir devant l'avenir et devant l'histoire?

Agréez, etc.

R. C.

#### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 5 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain d'une contenance de 9 m. 60 c., dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue Beaurepaire, section G, n<sup>o</sup> 147, 148 et 150, appartenant à M. Félix Bonnemère, propriétaire, dite rue Beaurepaire, moyennant la somme de trois cent sept francs vingt centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 avril 1841, article 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 janvier 1867.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODERT.

### Dernières Nouvelles.

Un décret, en date du 9 janvier, inséré en *Moniteur*, institue un archevêché à Alger et des évêchés à Oran et à Constantine.

Un autre décret en date du 12, également inséré au *Moniteur*, nomme archevêque d'Alger Mgr. Lavignerie, évêque de Nancy.

Sont nommés évêques:

D'Oran, M. Callot, desservant la paroisse du Bon-Pasteur de Lyon;

De Constantine, M. de Las-Cases, desservant de Notre-Dame d'Angers;

De la Rochelle, M. Thomas, vicaire-général d'Autun;

De Verdun, M. Hacquart, curé à Versailles;

De Nancy, M. Foulon, supérieur du séminaire de Notre-Dame-des-Champs à Paris.

Pour les dernières nouvelles: P. GODERT.

### Variétés.

#### LE CAFÉ, SON CHOIX SA PRÉPARATION.

Il résulte des études de M. Liebig sur le café que l'oxygène de l'air exerce une grande influence sur le liquide qui provient de l'épuisement à chaud du café par l'eau. Ce liquide est excellent lorsqu'il vient d'être préparé, mais l'évaporation lui fait perdre, au contact de l'air, sa saveur agréable, et le rend en peu de temps impropre à servir d'aliment. Pour arriver à un résultat convenable, M. Liebig prescrit que les grains de café doivent être triés un à un, à la main, afin de faire

disparaître toutes les matières étrangères qui pourraient rendre mauvais le résultat de la préparation. Il faut avoir soin de faire subir au café un lavage qui a pour but de reconnaître les grains colorés artificiellement. Après cette opération, le café doit être séché dans un linge chaud.

La torréfaction doit être faite avec le plus grand soin, elle doit être portée jusqu'au point où les grains perdent leur apparence cornée et se laissent broyer aisément. On retient la *caféine* dans le grain en opérant lentement la torréfaction et en l'arrêtant au *brun clair*. Si les grains devenaient *brun foncé* ou noirs, ils auraient par cela même perdu tous leurs principes constitutifs et ne seraient plus du café. Pour empêcher l'action de l'air d'altérer les grains de café torréfiés, il faut, avant de les ôter du vase très-chaud dans lequel s'est opérée la torréfaction, les saupoudrer de sucre à raison de 15 grammes pour 500 de café, et agiter fortement. Il se forme autour de grains une couche imperméable de caramel qui empêche le parfum de s'évaporer. Il est préférable de torréfier tous les matins le café qui doit être employé pendant la journée, et de se servir pour cela d'une poêle à frire qui permet de voir tous les changements de couleur du grain. Le café torréfié doit être refroidi sur des plaques de fer où on l'étend en couches très-minces, et conservé dans un lieu sec.

Dans la torréfaction poussée jusqu'à la couleur brun-clair de la châtaigne, ajoute M. Grandeau à qui nous empruntons ces détails, le café perd 15 à 16 p. 100 de son poids, et la quantité de matière que l'eau bouillante peut extraire de ce café ainsi brûlé s'élève à 20 ou 21 p. 100 du poids du café avant la torréfaction. La perte de poids est beaucoup plus considérable, lorsqu'on pousse la torréfaction jusqu'au brun ou au noir. En même temps que les grains perdent de leur poids dans la torréfaction, ils augmentent de volume par suite de leur boursoufflement. Cent volumes de café brut donnent, après le grillage, 150 ou 168 volumes, c'est-à-dire que 2 litres de café vert fournissent 3 litres de café torréfié.

Quant à la manière de préparer le café, M. Liebig trouve que la filtration donne souvent, mais pas toujours, de bon café. L'infusion, qui se prépare en projetant le café en poudre dans l'eau bouillante, en retirant immédiatement le vase du feu et en laissant reposer, conserve le parfum du café, mais donne une liqueur très-faible. La coction, qui consiste à mettre la poudre de café dans l'eau froide et à porter le mélange à l'ébullition, donne un café exquis. Plus on fait bouillir et plus le parfum s'évapore.

M. Liebig propose, dit en terminant M. Grandeau, comme le meilleur, le mode suivant de préparation, qui participe à la fois de l'infusion et de la coction. On prend les proportions d'eau et de café qu'on a coutume d'employer, proportions variant avec les goûts du consommateur. Un vase pouvant contenir 15 grammes de café brut, rempli de café torréfié, donne deux tasses de café de force moyenne. Il ne faut moulinier les grains qu'au moment de les employer; de la poudre grossière est préférable à la poudre trop fine; d'ailleurs, le mode de pulvérisation du café importé peu. On ajoute l'eau aux trois quarts du café que l'on veut employer, on porte le mélange à l'ébullition, puis on laisse cuire pendant dix minutes; après ce temps, on ajoute le dernier quart du café, et l'on retire immédiatement le mélange du feu; on couvre et laisse reposer pendant cinq à six minutes. Le café est prêt à être bu. Si l'on veut enlever la petite quantité de poudre restée en suspension, on passe rapidement le liquide au travers d'un linge, mais en général cela est inutile.

Le café ainsi préparé doit posséder une coloration brune (jamais noire); il est toujours trouble, comme du chocolat étendu d'eau. Le trouble de café préparé par cette méthode ne provient pas de poudre de café

qui resterait en suspension, mais d'une matière grasse, analogue au beurre, dont le café en grains contient environ 12 p. 100 de son poids, et qui est en partie détruite par une trop forte torréfaction. Dans la préparation du café par la méthode ordinaire, le marc retient plus de la moitié des principes solubles des gains.

#### ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1866.

NAISSANCES. — 1, Henri-Charles Pasquier, rue Notre Dame; — 4, Jeanne-Julienne Pelletier, rue Petite Bilange; — Geneviève-Maria Alexandre, rue du Roi-René; — 6, Eugène Hereulin, rue Basse-Ile; — Eugénie-Louise Berjole, rue Dailler; — 8, Alexandrine-Augustine Barbier, rue Courcouronne; — Alexandre-Louis Chalopin, rue de Nantilly; — Maria Guignard, rue de Fenet; — 10, Marie-Adelaïde-Amélie Desnonne, rue de Fenet; — 13, Eugène Perrochon, rue de la Visitation; — Marie Guilhot, salle de la Maternité; — 14, Blanche Elisa-Clémentine Lorrain, rue St-Jean; — 15, Auguste-Jean Leroyer, rue Visitation; — 19, Paul-Elie Pécavé, Grande-Rue; — 21, Louis Sigogne, rue de Fenet; — Marie Maillé, quai du Bellay; — Armand-Honoré Beaumont, rue de la Croix-Verte; — Louis Henri Baige, rue de la Tonnellet; — 22, Joséphine Fèvre, salle de la Maternité; — 24, Louise Masse, rue de la Croix-Verte; — Marie Joséphine Nouvel, rue des Basses-Perrières; — 29, Etie-Julien-Albert Paviot, rue du Portail-Louis; — 31, Albert-Louis Raveault, rue de Rouen.

DECÈS. — 1, Louis Duffeand, scieur de long, 54 ans, place du Champ-de-Foire; — Augustine Louet, journalière, 53 ans, veuve Frédéric Berthe, à l'Hôpital; — Euphrasie Oger, sans profession, célibataire, 35 ans, rue Cocasserie; — 2, Sophie Noiret, journalière, célibataire, 22 ans, à l'Hôpital; — 4, Rose-Emélie Lecomte, sans profession, 73 ans, veuve Georges-Félix Carré, place du Marché-Noir; — Théodore-René Boigentin, portefaix, 63 ans, à l'Hôpital; — 5, Louise Legnerich, 2 mois, rue de la Gueule-du-Loup; — Claudine-Joséphine Jacob, sans profession, 62 ans, épouse de Jean Charnod, rue d'Orléans; — 6, Venise Georgina, 4 mois, rue des Bouchers; — 7, Renée-Adelaïde Malcourant, sans profession, 74 ans, rue St-Nicolas, veuve François-Charles Bersoulé; — 8, Georges-Florentin Jamin, 3 ans, place St-Pierre; — 9, Pierre Maillet, chapelier, 74 ans, à la Providence; — 10, Jeanne Deblaye, sans profession, 59 ans, épouse Jean Riendonant, au Petit-Puy; — 11, Marie-Louise Mollay, 5 ans, rue des Moulins; — 13, Henriette Babin, 61 ans, sans profession, épouse Mathieu Bras, rue Maremaillette; — Armande Haye, 6 mois, rue du Pressoir St-Antoine; — Hortense-Virginie Jeuniette, 5 ans, place Hôtel-de-ville; — Pierre Guichard, propriétaire, 76 ans, rue St-Jean; — 15, Blaise Bauron, 5 mois, rue de Fenet; — 17, Théophile-Constant Blaise, 3 ans, rue du Canon; — Etienne Perreau, propriétaire, 67 ans, quai de Limoges; — Adèle Trival, sans profession, 65 ans, épouse Martin Rossginot, rue St-Jean; — Marie-Perrine Boutin, sans profession, 71 ans, veuve Armand Million, rue des Pottiers; — Renée-Anne-Euphrasie de Fos, propriétaire, veuve Jean Julien Guille, 80 ans, Grand Rue; — Renée Gauré, journalière, 58 ans, veuve René Cailteau, à l'Hôpital; — 20, Françoise-Félicité Rosset, propriétaire, 75 ans, veuve Charles-Antoine-François Jean, rue Gueule-du-Loup; — René Barrier, cordonnier, 71 ans, à Loudun; — Joseph Claveau, cultivateur, 73 ans, au Petit-Puy; — 22, Marie Mème, sans profession, 74 ans, au Petit-Puy; — 34, Joséphine Dalibon, couturière, 64 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Louis Sigogne, 2 jours, rue Fenet; — Catherine-Marie Touchard, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Taugourdeau, rue d'Orléans; — 25, Renée Pochon, sans profession, 80 ans, veuve Jacques Rivière, rue de la Visitation; — 26, Jean Chantreau,

89 ans, ex-porteur de contraintes, célibataire, à l'Hospice; — 27, Pierre Renouvel, fondeur, 28 ans, rue de Fenet; — 28, Jeanne-Marie Duplex, 4 ans, rue St-Nicolas; — Paul-Elie, Pécaré, 8 jours, à la Providence; — 28, Louise-Marie Gallais, 2 ans, rue de la Fidélité; — 29, Auguste-Jean Leroyer, 8 jours, rue St-Nicolas; — 31, Urbain Bouvet, journalier, 75 ans, à l'Hôpital.

**Marché de Saumur du 12 Janvier.**

Froment (l'h. 77 k.)	27 10	Paille de ratelier	67 65
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	26 05	(hors barrière)	
Seigle	17	Paille de litière, id.	
Orge	15	Foin	61 85
Avoine (entrée)	13 40	Luzerne (les 750 k)	58 50
Fèves	14	Graine de lin (70 k.)	28
Pois blancs	23	— de trèfle (70 k.)	130
— rouges	22	— de luzerne	105
Cire jaune (50 kil.)	220	— decolza 65 k	37
Huile de noix 50 k.	80	— de chenevis	28
— de chenevis	50	Amandes cassées	
— de lin	52	(les 100 k.)	

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).		ROUGES (3).		
Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100	Souzay et environs 1866.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80	Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité
Ordin., envir. de Saumur 1866.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60	Id.	2 <sup>e</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	Varrains, 1866.	» à »
Saint-Léger et environs 1866.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50	Varrains, 1866.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	Bourgueil, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45	Id.	2 <sup>e</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	Restigny 1866.	55 à 60
La Vienne, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	35 à 36	Chinon, 1866.	1 <sup>re</sup> id.
	2 <sup>e</sup> id.		Id.	2 <sup>e</sup> id.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En un ou deux lots, UNE PROPRIÉTÉ A la Croix-Verte,

Composée de maison sur la rue, n° 65, jardin avec bâtiment et pièce d'eau, le tout contenant 33 ares, joignant l'ancienne route d'Angers et l'ancien lit de la Loire.

S'adresser audit notaire. (38)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties, UN VIGNOBLE A Beaulieu, près Saumur,

Composé de maison, cave, pressoir, et 1 hectare 8 ares de vignes, au Clos Pointier, aux Gruches et aux Poyeux.

S'adresser audit notaire. (16)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties, LA PROPRIÉTÉ DE LA MOTTE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-levées,

Composée de maison de maître, bâtiments de ferme, et 2 hectares 85 ares en jardin, terres labourables et pré.

S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 10,

Comprenant deux magasins sur ladite rue, deux magasins sur la rue de la Cocasserie, sept pièces au premier, sept pièces au second, grenier, cour, deux pompes, cinq caves, latrines.

La maison est composée de deux portions entièrement distinctes; elle est neuve et en très-bon état.

S'adresser à M. LECOQ, dans la maison. (19)

**TIRAGE AU SORT DE 1867**

Une bourse est ouverte en l'étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

S'adresser audit notaire. (59)

**A VENDRE**

UN COUPÉ LÉGER, BIEN ROULANT, Presque neuf.

S'adresser à M. Félix PERREAU, rue du Temple. (499)

**A VENDRE**

Trois à quatre cents très-beaux cotrets de chêne futaie.

S'adresser chez M. LEROUX, notaire. (18)

**A VENDRE**

1<sup>re</sup> UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2<sup>e</sup> DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon crû, de l'année 1865.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1867.

Appartements au 2<sup>e</sup> étage, se composant de 5 pièces, cave et grenier, à l'angle des rues Neuve-Beaurepaire et du Temple.

S'adresser à M. PLOQUIN, même maison. (5)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située levée d'Enceinte, Avec jardin, cour, écurie et remise, Actuellement occupée par M. le commandant Humbert.

S'adresser à M. GASNAULT, Auguste, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange. (6)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, Rue du Champ-de-Foire, Actuellement occupée par M<sup>me</sup> de ROCHEMONTÉ.

S'adresser à M<sup>me</sup> ETIENNE, veuve MICHELIN, route de Varrains. (7)

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite,

LA CLOSERIE

DU

**MOULIN DE LA GUEULE-DU-LOUP**

Près de Nantilly,

Avec faculté d'user ou nom du moulin.

S'adresser à M. JOLY-LETERME, architecte à Saumur. (627)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

En vente chez Paul GODET, imprimeur-libraire.

**MANUEL DE CUBAGE ET D'ESTIMATION DES BOIS,**

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes,

Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'École impériale forestière.

Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.

Prix : 1 fr. 50 c.

**LA CULTURE MARAÎCHÈRE**

Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix : 3 fr. 50 c.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, UN PREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, rue Saint-Nicolas, n° 1.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans. (40)

**A LOUER**

Présentement,

MAISON avec jardin, remise et écurie, rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. PERALO, rue Neuve-Beaurepaire. (628)

**A LOUER**

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8.

UN JEUNE HOMME muni de bons certificats demande un emploi.

S'adresser à M. MORIN, employé de la Sous-Préfecture. (41)

**FOURS A CHAUX DE DAMPIERRE.**

**AVIS**

Les fours à chaux de M. de Richaudeau sont ouverts, et fonctionnent tous les jours.

S'adresser sur les lieux à M. L. CHIVERT, ou à Saumur, Levée d'Enceinte, 41. (28)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, est transférée rue des Paiens, n° 4. (607)

**RHUMATISMES, Goutte.**

L'Ouate chimique anti-rhumatismale du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. En rouleaux, à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. OUI, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, place de la Bilange, 58. (476)

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIERE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingeries, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIEME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIEME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIEME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 JANVIER.			BOURSE DU 14 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70	»	»	69	50	»
4 1/2 pour cent 1852.	99	»	»	98	75	»
Obligations du Trésor.	467	50	»	467	50	»
Banque de France.	3590	»	»	3590	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1415	»	»	1420	»	»
Crédit Foncier colonial.	560	»	»	560	»	»
Crédit Agricole.	607	50	2	607	50	»
Crédit industriel.	650	»	»	642	50	»
Crédit Mobilier.	507	50	2	506	25	»
Comptoir d'esc. de Paris.	845	»	»	830	»	»
Orléans (estampillé).	905	»	3	905	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1180	»	»	1180	»	»
Est.	542	50	1	545	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	912	50	5	910	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	567	50	1	507	50	»
Ouest.	382	50	2	382	50	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1600	»	»	1600	»	»
Canal de Suez.	360	»	»	365	»	»
Transatlantiques.	471	25	1	472	50	1
Emprunt italien 5 0/0.	53	80	»	54	»	»
Autrichiens.	395	»	3	390	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	391	25	3	388	75	»
Victor-Emmanuel.	88	»	»	92	»	»
Romains.	88	»	1	90	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	363	75	1	363	75	»
Saragosse.	140	»	»	140	»	»
Séville-Xérès-Séville.	40	»	»	41	»	»
Nord-Espagne.	117	50	»	117	50	»
Compagnie immobilière.	371	25	»	370	»	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	312	50	»	»	312	75	»
Orléans.	307	25	»	»	307	75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	306	»	»	»	307	50	»
Ouest.	305	75	»	»	305	75	»
Midi.	306	25	»	»	305	75	»
Est.	308	75	»	»	309	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.